

pour faire expédier les privilèges, approbations et tout ce qui sera nécessaire pour l'édition des livres de Votre Paternité..(1)

J'envoie un sauf-conduit pour le P. Despagna. J'enverrai bientôt à Madrid aux PP. Procureurs, ceux qui sont destinés à Votre Révérence, etc.

Au même.

* Paris, 10 février 1679.

Mon Très-Révérend Père,

J'ai remis les deux lettres de Votre Paternité au Roi qui les a reçues avec les plus grands témoignages d'affection que nous puissions désirer pour notre Compagnie, et non sans y joindre de nombreuses louanges pour les rares qualités de Votre Révérence. Cet excellent prince m'a ensuite ordonné de garantir en son nom à Votre Paternité, et de la manière la plus absolue, qu'il aurait toujours si bien à cœur ses intérêts et ceux de notre Compagnie, en récompense des continuels services rendus par elle à la république chrétienne, que nous n'aurons jamais à faire appel en vain à sa volonté et à son autorité pour la défendre et la protéger.

Je confie ces heureuses nouvelles à Votre Paternité, parce que je sais qu'Elle en connaît tout le prix, et je la supplie de me garder cette noble bienveillance dont elle m'a jusqu'à présent honoré.

De Votre Paternité, etc.

Au même.

* Paris, 18 mai 1679.

Mon Très-Révérend Père,

Pax Christi.

Toutes les fois que je puis obtenir quelques avantages pour les colléges et les maisons de notre Société, il me semble que je ne fais en cela qu'accomplir un devoir. A peine m'est-il permis

(1) Il s'agit probablement des sermons du P. Oliva, traduits en latin, et réimprimés plus tard à Lyon, en 1685, en deux vol. in-4°, ou de la traduction française des mêmes sermons par le P. de Bussière, imprimée aussi à Lyon, en 1684, in-4°.